

NOM DE L'ENTREPRISE			NUMÉRO DE PLAQUE			PNBV (kg)			ODOMÈTRE <input type="checkbox"/> km <input type="checkbox"/> mi					
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE (NIV)						MARQUE			MODÈLE			ANNÉE		

* Loc	* Code	ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION	* C	* Min	* Maj	* Déf
24		BATTERIE				
21		CÂBLE ÉLECTRIQUE				
23		COUVERCLE DU COFFRE À BATTERIE				
7		FEU CHANGEMENT DE DIRECTION G D				
10		FEU D'IDENTIFICATION				
12		FEU DE DÉTRESSE G D				
11		FEU DE FREINAGE G C D				
9		FEU DE GABARIT				
3		FEU DE JOUR G D				
15		FEU DE PLAQUE D'IMMATRICULATION				
6		FEU DE POSITION G D				
14		FEU DE REcul G C D				
25		FICHE/RACCORD/PRISE DE COURANT				
19		INTERRUPTEUR				
5		LAMPE TÉMOIN				
22		LENTILLE H B G D				
16		LUMIÈRE D'ÉCLAIRAGE DU TABLEAU DE BORD				
2		PHARE DE CROISEMENT G D				
1		PHARE DE ROUTE G D				
8		RÉFLECTEUR				
4		TRAPPE DE PHARE/COUVRE-PHARE G D				

Loc	Code	DIRECTION	C	Min	Maj	Déf
32		AMORTISSEUR DE DIRECTION				
37		ARTICULATION/JOINT À CROISILLON				
45		BARRE D'ACCOUPLMENT				
44		BIELLE D'ACCOUPLMENT				
40		BOÎTIER DE DIRECTION				
50		BRAS DE RENVOI				
56		BUTÉE DE DIRECTION				
38		COLONNE DE DIRECTION (ANCRAGE)				
55		CONDUIT/RACCORD				
53		COURROIE DE LA POMPE				
57		CRÉMAILLÈRE				
54		CYLINDRE AUXILIAIRE				
33		DIRECTION				
34		ÉLÉMENT DE FIXATION				
43		EMBOUT				
39		JOINT COULISSANT				
47		LEVIER DE COMMANDE				
48		LEVIER DE DIRECTION				
49		LEVIER DE FUSÉE				
51		MANCHON				
52		PIVOT/SUPPORT DE FUSÉE				
42		POMPE DE SERVODIRECTION				
46		ROTULE H B				
41		SERVODIRECTION				
31		SOUFFLET				
35		VOLANT G D				
36		VOLANT AJUSTABLE				

TYPE DE VÉHICULE

VÉHICULE D'URGENCE

ÉCOLE DE CONDUITE

VÉHICULE TAXI

Loc	Code	FREINS	C	Min	Maj	Déf
140		AVERTISSEUR SONORE/VISUEL				
158		CÂBLE (FREIN DE STATIONNEMENT)				
118		CANALISATION				
136		COMMANDES DE FREINS				
137		COURROIE				
121		CYLINDRE DE ROUE/PISTON				
124		DISQUE				
149		ÉLÉMENT DE FIXATION				
122		ÉTRIER				
134		FREIN D'URGENCE/DE TRAVAIL				
133		FREIN DE SERVICE				
135		FREIN DE STATIONNEMENT				
125		GARNITURE				
132		LIQUIDE DE FREIN				
116		MAÎTRE-CYLINDRE				
130		PÉDALE DE FREIN				
139		POMPE ÉLECTRIQUE (À DÉPRESSION)				
143		RACCORD				
123		TAMBOUR				
120		RÉSERVOIR				
115		SEGMENT/RIVET/BOULON (GARNITURE)				
117		SERVOFREIN				
145		SYSTÈME DE FREINAGE ABS				

Loc	Code	SUSPENSION	C	Min	Maj	Déf
77		AMORTISSEUR				
86		ANCRAGE				
103		BAGUE D'ANCRAGE (COUSSINET)				
88		BALLON DE SUSPENSION				
78		BARRE DE TORSION				
79		BARRE STABILISATRICE				
82		BIELLE DE RÉACTION				
76		BIELLE/TE DE RACCORDEMENT				
80		BRAS DE SUSPENSION H B				
90		BRIDE DE FIXATION				
96		BUTÉE DE DÉBATTEMENT				
105		CANALISATION				
85		COUSSIN DE CAOUTCHOUC				
94		ÉLÉMENT DE FIXATION				
81		ESSIEU				
102		ÉTRIER DE LAMES				
98		JAMBE DE FORCE (MACPHERSON)				
92		JUMELLES				
83		LAME DE RESSORT				
104		LAME EN COMPOSITE				
93		LAME MAÎTRESSE				
106		RACCORD				
75		RESSORT HÉLICOÏDAL				
97		SOUPAPE DE NIVEAU				
95		SUPPORT DE RESSORT À LAMES				
74		SUSPENSION				
84		SUSPENSION PNEUMATIQUE				

Loc	Code	CARROSSERIE	C	Min	Maj	Déf
239		AILE				
334		APPUI-TÊTE				
250		ATTACHE DE PARE-CHOCS				
333		BANQUETTE/SIÈGE				
241		CABINE/HABITACLE				
237		CAPOT				
236		CARROSSERIE				
324		CEINTURE DE SÉCURITÉ				
247		CHARNIÈRE				
335		COUSSIN/SAC GONFLABLE				
243		DISPOSITIF D'IMMOBILISATION				
248		DISPOSITIF DE VERROUILLAGE/DE RETENUE				
251		GARDE-BOUE				
249		MARCHEPIED				
240		PARE-CHOCS				
245		PLANCHER (HABITACLE)				
242		PLATEFORME ÉLÉVATRICE				
235		PORTE/COUVERCLE				
238		PORTIÈRE				
244		RAMPE D'ACCÈS				

Loc	Code	DISPOSITIF D'ATTELAGE	C	Min	Maj	Déf
178		BOULE D'ACCOUPLMENT				
180		CROCHET D'ATTELAGE				
170		DISPOSITIF D'ATTELAGE				
171		ÉLÉMENT DE FIXATION				
183		GOUPILLE DE BLOCAGE				
174		SELLETTE D'ATTELAGE/PLATEAU D'ACCOUPLMENT				
176		SUPPORT DU PLATEAU D'ACCOUPLMENT				
181		SYSTÈME DE VERROUILLAGE				

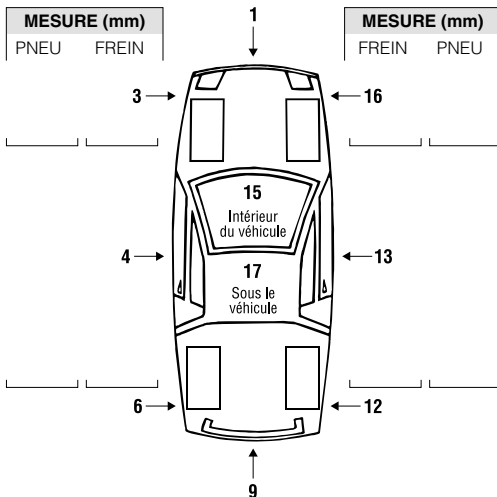
Loc	Code	VITRAGE ET RÉTROVISEURS	C	Min	Maj	Déf
260		LUNETTE ARRIÈRE				
256		PARE-BRISE				
255		PARE-SOLEIL EXTÉRIEUR				
258		RÉTROVISEUR EXTÉRIEUR				
257		RÉTROVISEUR INTÉRIEUR				
259		VITRE LATÉRALE AV AR				

Loc	Code	PNEUS - ROUES	C	Min	Maj	Déf
273		BOULON/GOUJON/ÉCROU				
279		CERCEAU DE FIXATION (ROUE MULTIPIÈCES)				
270		CHAPEAU DE MOYEU				
280		ENTRETOISE				
281		JANTE				
277		PIÈCES DE FIXATION				
275		PNEU				
282		RAYON DE ROUE (BROCHE)				
272		ROUE				
276		ROUE À RAYON				
274		ROUE DE SECOURS				
271		ROULEMENT DE ROUE				
278		VALVE				

Loc	Code	CADRE/DESSOUS DE CAISSE	C	Min	Maj	Déf
200		ARBRE DE TRANSMISSION				
198		ATTACHE DE CARROSSERIE AV AR				
203		ÉLÉMENT DE FIXATION				
202		JOINT COULISSANT (ARBRE DE TRANSMISSION)				
208		JOINT UNIVERSEL (ARBRE DE TRANSMISSION)				
196		LONGERON				
193		MEMBRURE				
205		PALIER INTERMÉDIAIRE				
207		PROTÈGE-ARBRE DE TRANSMISSION				
206		SOLIVE/SOLIVEAU				
199		SUPPORT DE MOTEUR				
204		SUPPORT DE TRANSMISSION				
197		TRAVERSE				

Loc	Code	ACCESSOIRES	C	Min	Maj	Déf
319		BALAI D'ESSUIE-GLACE G D				
329		COMMANDE D'EMBRAYAGE				
323		DÉGIVRAGE/CHAUFFAGE				
331		ESSUIE-GLACE G D				
322		INDICATEUR DE VITESSE				
321		KLAXON				
332		LAVE-GLACE				
330		NEUTRALISATION DU DÉMARREUR				
325		ODOMÈTRE (TOTALISATEUR)				
327		PARE-SOLEIL INTÉRIEUR				

Loc	Code	ESPACE DE CHARGEMENT	C	Min	Maj	Déf
219		ARCEAU DE TOIT				
226		BUTÉE				
224		ÉLÉMENT DE FIXATION				
221		PANNEAU				
246		PLANCHER (ESPACE DE CHARGEMENT)				
223		PLATEFORME				
220		POTEAU/POTELET				
222		RIDELLE				
225		SUPPORT				



Note
Le mesurage des freins n'est pas obligatoire mais ils doivent quand même être vérifiés lors de chaque entretien préventif.

REMARQUES

N.B. L'ensemble des composantes du véhicule routier a été vérifié à l'exception de ce qui a trait à la photométrie et le niveau sonore du système d'échappement.

QUELQUES RÈGLES D'UTILISATION

1. Pour être reconnu au Programme d'entretien préventif (PEP), vos entretiens préventifs doivent respecter les fréquences minimales suivantes :
 - a) Tous les trois mois pour les véhicules routiers lourds d'un poids nominal brut de 4 500 kg ou plus (à l'exception des véhicules d'urgence), les dépanneuses, les autobus (à l'exception des autobus affectés au transport urbain effectué par une société de transport en commun) et les véhicules routiers utilisés par une école de conduite.
Si le kilométrage annuel est inférieur à 20 000 km, cette fréquence peut être tous les six mois.
 - b) Tous les trois mois pour les véhicules taxis.
 - c) Tous les six mois pour les véhicules routiers de service d'incendie légers.
 - d) Tous les six mois ou les 10 000 km selon la première échéance, pour les véhicules d'urgence dont le PNBV est inférieur à 7 258 kg, à l'exception du véhicule routier de service d'incendie.
2. La fiche d'entretien préventif doit répondre aux exigences du PEP quant à la liste des composants indiqués sur le présent formulaire.
3. Il est recommandé de toujours procéder à l'inspection complète du véhicule avant d'effectuer les réparations, de façon à ne rien oublier lors de l'inspection.
4. Lors de chaque inspection, vous devez inscrire sur votre fiche d'entretien préventif l'état réel du véhicule, y compris les défauts mineurs ou majeurs que vous observez. Cette fiche est votre outil d'inspection et vous devez l'utiliser à cette fin. Le *Guide de vérification mécanique* est votre outil de référence pour définir les défauts mineurs ou majeurs.
5. En cas de doute sur la non-conformité d'un composant, veuillez vous référer au *Guide de vérification mécanique* ou, au besoin, contacter votre service de contrôle routier.
6. Toutes les réparations effectuées sur le véhicule doivent être annotées et conservées au dossier véhicule.
7. Les défauts majeurs doivent être réparés avant de remettre le véhicule en circulation et les défauts mineurs, dans un délai de 48 heures.

Sujet à changement, voir le Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers.

PREUVES DE RÉPARATION

si manque d'espace, utiliser un formulaire additionnel

Note : **Nous vous recommandons** d'inscrire ci-dessous tout le suivi du dossier véhicule jusqu'au prochain entretien préventif soit les réparations liées à l'inspection préventive, aux vérifications journalières, aux rondes de sécurité et toutes autres réparations, ajustements, lubrifications, graissages, etc.

OU	NUMÉRO DE PLAQUE	
	NUMÉRO D'UNITÉ	

DATE DE LA RÉPARATION	PIÈCES OU TRAVAUX EFFECTUÉS	INITIALES OU MATRICULE DU MÉCANICIEN	NUMÉRO DE FACTURE OU DE BON DE TRAVAIL	COÛT (Laissez à la discrétion du propriétaire du véhicule)	
				PIÈCES	MAIN-D'ŒUVRE